

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Réunion des membres de la commission du 17 septembre 2022

Présents : BACONNET Jean Paul, BAILLET Georges, BOURDON Bernard, JANNET Jean François, JANTET Bernard, MAGDELAINE Guy, MEO Marc, MONTBARBON Gérard, PELLET François, PELISSON Bernard.

Excusé : SERMET Dominique.

Invité excusé : MALIN Joël.

### Objectifs de la réunion :

- Organisation interne.
- Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023.
- Gestion du matériel.
- Organisation administrative.

### Organisation interne de la commission

- La commission intègre deux nouveaux membres : Georges BAILLET et Bernard JANTET.
- Constitution de groupes par secteurs géographiques sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres.

BACONNET JP, BAILLET G et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtière.

BAILLET G, BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.

MEO M et SERMET D pour le secteur du Bugey.

JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugey.

Renfort pour les vérifications : JF JANNET.

### Gestion administrative :

- Demandes de classement auprès des municipalités : BAILLET G
- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF
- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

### Infrastructures recensées au niveau du district

238 installations dont 172 dotées d'un éclairage.

### Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023.

#### - Installations (terrain/vestiaire/annexe)

36 installations à vérifier dans le cadre de fin de travaux FAFA ou de décennales.

Ajout d'une vérification de l'installation de Virieu Le Grand (redémarrage d'un club) et une vérification de l'installation de Jujurieux à la suite de constats des délégués de terrain lors des rencontres officielles de la saison 2021/2022.

### - Eclairages

72 vérifications sont au programme dans le cadre des visites bisannuelles, de fin de travaux FAFA et de première vérification sur des terrains existants. Compte tenu du nombre important à vérifier avec certaines installations ayant un dispositif d'éclairage servant uniquement pour les entraînements, la commission a établi des priorités avec un objectif d'atteindre la vérification d'environ 50 éclairages.

### Gestion du matériel

- Les 4 luxmètres ont été transmis à la société Testo pour étalonnage durant l'intersaison.
- Achat de nouveaux matériels en cours : 1 luxmètre, 1 arpenteur de 50 m, 1 règle télescopique de 3m et 1 mètreur laser.

### Organisation administrative

- La Fédération Française de Football par l'intermédiaire de sa commission fédérale des terrains et installations sportives a modifié les rapports concernant les vérifications des installations. Les nouveaux rapports sont à utiliser depuis juin 2022 par la commission.

- Rappel de la procédure interne

- 1) Transmission de l'accord signé par le propriétaire de l'installation aux membres de la CDTIS concernés : G BAILLET/ JF JANNET
- 2) Envoi du courrier/mail informant la date et l'heure de la vérification au propriétaire de l'installation : membres de la CDTIS concernés via la messagerie officielle du district avec une copie au club concerné.
- 3) Compte rendu des éléments relevés (mesures et photos) lors la vérification : envoi par les membres de la CDTIS au district ou à JF JANNET
- 4) Rédaction du rapport finalisé et envoi à la ligue : JF JANNET
- 5) Vérification de la notification dans Stadium par la ligue : JF JANNET
- 6) Courriers d'information des décisions aux propriétaires des installations : JF JANNET
- 7) Information des décisions aux clubs : JF JANNET via le PV du district

B : Procédure pour la fin de travaux à la suite à des demandes FAFA (terrains, sécurité, vestiaires et éclairage) :

- 1) Demande de fin de travaux au propriétaire des installations : JF JANNET
- 2) Procédure identique à la procédure A pour les points 2 à 5
- 3) Information à transmettre à la commission départementale FAFA : JF JANNET
- 4) Procédure identique à la procédure A pour les points 6 et 7 uniquement si les travaux réalisés modifient le classement des installations (terrains et éclairage)

Date prévisionnelle de la prochaine réunion : Samedi 3 Décembre 2022

### Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

**Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation**

DAP reçu pour l'éclairage du stade d'honneur de Lagnieu NNI 012020101. Document transmis à la commission départementale FAFA.

**Demande de validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA**

Néant

**Levée d'une non-conformité majeure**

Le terrain de Fareins NNI 011570101 n'ayant pas été modifié pour respecter l'obligation des zones de sécurité, la CDTIS a transmis l'information à la ligue pour décision à prendre.

**Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées**

Néant

**Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées**

Installation du stade de l'Europe de Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 programmée le 23 septembre 2022 reportée durant la semaine 39.

Pour la CDTIS : JF JANNET